



GAGNEZ UNE TUQUE AUTOGRAPHIÉE PAR JOEY!

Règlements du concours

1. INSCRIPTION

Pour participer au concours « GAGNEZ UNE TUQUE AUTOGRAPHIÉE PAR JOEY ! » (le « concours »), vous n'avez qu'à 1) aimer la page Facebook du Défi ski 12 h Leucan et 2) envoyer un mot d'encouragement aux enfants qui se battent contre le cancer à l'adresse concours.joey@leucan.qc.ca. Le concours se déroule exclusivement sur la page Facebook du Défi ski 12 h Leucan. Vous devez fournir : nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone (avec l'indicatif régional) et adresse courriel. La date limite pour vous inscrire est le jeudi 9 février 2012, 23 h 59.

Limite d'une participation par personne. L'inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant aux coordonnées données lors de l'inscription. Le concours débute à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE), le 2 février 2012 et prend fin à 23 h 59, heure normale de l'Est (HNE), le 9 février 2012 (la « période du concours »). Au total, il y a cinq (5) prix à gagner parmi tous les messages envoyés agissant ainsi comme participations admissibles reçues pendant la période du concours. Aucun achat requis. Nul ou interdit par la loi.

2. ADMISSIBILITÉ

Pour pouvoir s'inscrire au concours et être admissible à l'obtention du prix, le participant doit être un résident en règle du Canada. Les employés des commanditaires du concours, de leurs mandataires, société mère, sociétés affiliées ou apparentées, filiales, divisions, commanditaires de prix, agences de publicité et de promotion ou administrateurs, ainsi que leurs parents, frères, sœurs et enfants ou les personnes résidant sous leur toit ne sont pas admissibles au concours. Il est important de noter que c'est la personne qui envoie le message qui sera déclarée gagnante.

3. PRIX

Il y a cinq (5) prix à gagner, qui seront tirés au sort parmi l'ensemble des messages admissibles soumis. Les prix ci-nommés « tuque autographiée par Joey » consistent en cinq (5) tuques.

Le tirage aura lieu le vendredi 10 février 2012, au siège social de Leucan, et un représentant de l'équipe de Leucan communiquera avec les gagnants par téléphone ou par courriel dans la semaine du 13 février 2012.

Ce prix a une valeur de détail approximative de 10 \$ à l'unité. La valeur au total des prix est d'environ 50 \$. Le prix n'est pas transférable.

4. AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE

Tous les participants peuvent s'inscrire au concours gratuitement, simplement en 1) aimant la page Facebook du Défi ski 12 h Leucan et en 2) envoyant un mot d'encouragement aux enfants qui se battent contre le cancer à l'adresse concours.joey@leucan.qc.ca.

5. RÉCLAMATION DU PRIX

Pour réclamer son prix, le gagnant sera invité à communiquer avec la personne responsable à Leucan,

defiski.com



leucan



comme indiqué dans le courriel ou dans le message vocal laissé par cette dernière. Le gagnant doit réclamer son prix avant le 29 février 2012.

6. DÉCLARATION ET EXONÉRATION

Avant d'être déclaré gagnant, le participant peut être tenu de signer une déclaration de conformité aux règlements du concours et une exonération des responsabilités dégageant le promoteur, son agence de publicité, l'organisme de supervision du concours, la Régie des alcools, des courses et des jeux, Leucan, les membres du groupe de ce dernier, ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, de toutes responsabilités se rapportant au présent concours ou au prix.

7. GÉNÉRALITÉS

Les inscriptions frauduleuses, incomplètes, falsifiées, contrefaites ou reçues après la date de clôture du concours, soit le jeudi 9 février 2012, à 23 h 59, seront annulées. Leucan n'est pas responsable des erreurs techniques, informatiques ou de production susceptibles de menacer ou de nuire à l'administration, la sécurité, l'impartialité ou au déroulement normal du concours et peut modifier, suspendre ou annuler le concours advenant de telles erreurs, sans obligation et sans préavis, à sa seule discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Leucan n'est pas responsable des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne de serveur, de matériel ou de logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant qui pourraient nuire ou empêcher sa participation à ce concours. Leucan n'est pas responsable des dommages causés au système d'un utilisateur à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information nécessaire à la participation au concours.

Le refus d'accepter un prix libère Leucan de toute obligation reliée audit prix, y compris sa livraison.

8. RÉGIE

La Régie des alcools, des courses et des jeux n'est aucunement rattachée au présent concours et n'est pas responsable, de quelque manière que ce soit, de toute question relative au présent concours.

9. RÈGLEMENTS DE DIFFÉRENDS

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

